Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_103-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Délibération n° 2024/103

OBJET : **Dotation de Solidarité Urbaine 2023** **Approbation du rapport**		
Date de convocation : **24 octobre 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **27**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **06 novembre 2024**

L'an **2024, le 30 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
Mme LAVIT Michelle (pouvoir BELOU Florence) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
M. MEHDI Saïd - M. SCUGLIA Domenico.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_103-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2334-13 et suivants,

Considérant que la Commune de Graulhet a bénéficié en 2023 de l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine instituée par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, pour un montant de 1 233 302,00 €,

Compte tenu que la loi stipule que le Maire de la commune bénéficiaire de cette dotation doit présenter au Conseil municipal, un rapport qui retrace les actions de Développement Social Urbain entreprises au cours de l'exercice précédent, ainsi que les conditions de leur financement,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

PROPOSE

- D'APPROUVER le rapport ci-joint retraçant les actions de Développement Social Urbain pour l'exercice 2023 et, qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Tarn accompagné de la présente délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Fernand ORTEGA**

MAIRIE DE GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_103-DE

COMPTE-RENDU D'UTILISATION DE LA D.S.U 2023

La Loi 2005-32 du 18 Janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la Loi n°2004-1484 du 30 Décembre 2004 de finances pour 2005 ont réformé la DSU, désormais dénommée Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU).

La commune de Graulhet entre dans les critères d'éligibilités de la DSU.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 30%, du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;

- pour 15%, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;

- pour 30%, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;

- pour 25%, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Depuis plusieurs années, la Commune s'engage auprès de diverses associations de la ville à des actions d'accompagnement social qui représentent des charges de fonctionnement importantes (animateurs, personnels, matériels, fournitures, etc....).

1. OPERATIONS LIEES A L'HABITAT

En 2023, la commune de Graulhet a mandaté dans le cadre de l'opération de réhabilitation du quartier de CRINS la somme de **67 100 € (Chapitre 204)** en investissement
« Requalification du quartier de CRINS » Aménagement des espaces publics de quartier de Crins II »

2. MODERNISATION DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Travaux dans les bâtiments publics administratifs

Des travaux ont été réalisés dans divers bâtiments communaux pour un montant de **14 694.60 € (opération 684, page 32)** en investissement et **34 491.08 €** en régie :

- Audit énergétique divers bâtiments
- Salle Informatique (remplacement Clim)
- Réfection Salle de la Démocratie
- Réfection Hall immeuble Gambetta
- Aménagement bureaux CEM

PROJET

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_103-DE

- Réfection appartements Rue Clément de Pémille
- Aménagement Centre Technique Municipal

  - France Service (opération 749, page 48) :1 400,00 €

  - Travaux dans les bâtiments et équipement sportifs

Des diverses fournitures et travaux ont été effectués dans les installations sportives Graulhétoises pour un montant de **15 516,00 € (opération 685, page 34)** en investissement et **27 617,24 €** effectués en Régie :

- Maitrise Œuvre pour passation marché public Eclairage Public
- Création clôture terrain annexe stade Pélissou
- Réfection Piste Athlétisme
- Réfection éclairage salle escalade

3. INSERTIONS SOCIALES ET SANTE

En 2023, la Commune de Graulhet a financé les interventions sociales et de santé à hauteur de **723 035,91 €** dont **622 639,08** € attribués au Centre Communal d'Action Sociale. (Page 91)

CHAPITRE 011 : 4 262,37 €
- Fournitures forum : 357,20 €
- Electricité local extrême urgence et Foyer des vieux travailleurs pour 1 809,57€
- Gaz Foyer des vieux travailleurs : 1 398,63 €
- Eau divers bâtiments (Maison des Associations, local extrême urgence) 696,97 €

CHAPITRE 65 : 664 022,08 €
- Subventions CCAS pour 622 639,08 € (600 000 € subvention + 22 639,08 Mise à disposition personnel)
- Subventions Association Foyer Léo Lagrange pour 18 060 €
- Subventions diverses associations : 23 323,00 €

CHAPITRE 012 : 54 751,46 € + 77 580.86 € (emplois aidés + argent de poche)

INVESTISSEMENT :
Préparation et aménagement de 2 logements d'urgences rue Docteur de Pémille. (Don délib 2023/016) : Opération démarée en 2023 et terminée en 2024
- Travaux en régie pour 1 037,68 €
- Achats mobiliers : 229,90 €

4. ANIMATION CULTURELLE, SPORTIVE ET JEUNESSE

En 2023, la commune de Graulhet a attribué sous forme d'aide aux associations Graulhétoises les sommes suivantes :

-La culture (dont Contrat Culturel Local) : **194 504 € (fonction 311)**
-Le sport **228 260 € (fonction 30)**
-La jeunesse 154 653 **€ (Fonction 338)**

PROJET

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_103-DE

DOMAINE DE DEPENSES	DEPENSES	%
OPERATION LIEES A HABITAT	67 100,00	4,59%
MODERNISATION DES SERVICES ET DES ETABLISSEMENT PUBLICS	92 318,92	6,32%
INSERTION SOCIALE ET SANTE	724 303,49	49,57%
ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE	577 416,86	39,52%
	1 461 139,27	100,00%

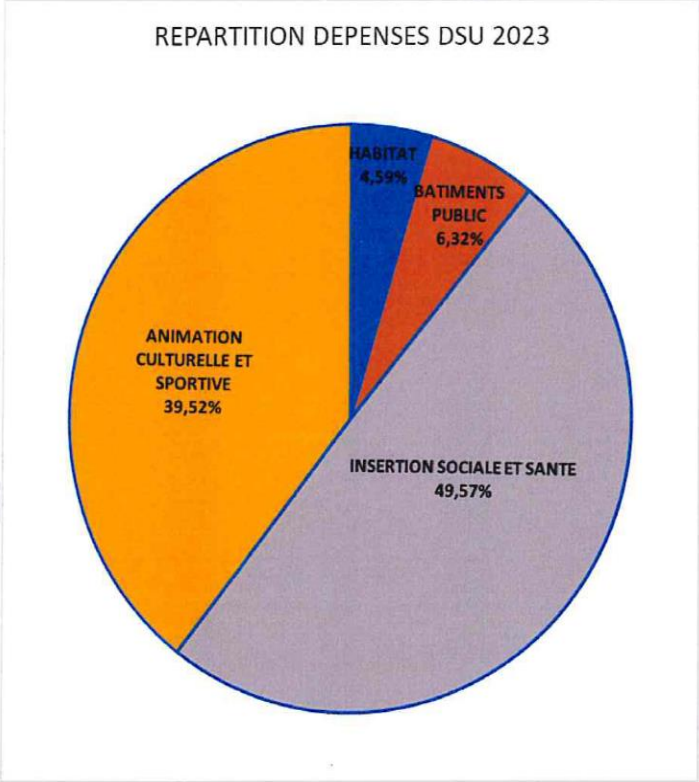

La DSU 2023 s'élève à 1 233 302,00 €, elle représente 84,41% du financement de ces dépenses.